

SÉANCE
AJOURNÉE
20 JUILLET 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND TENUE, AU CENTRE
COMMUNAUTAIRE, LE MARDI 20 JUILLET 2021, À 19 H 30**

Cette séance ajournée est présidée par M. Pierre Fontaine, maire.
Madame et messieurs, les conseillers suivants, sont présents :
André Côté, Serge Bouchard, Pascal Lamontagne et Sylvain Hainault.

Monsieur François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, est aussi
présent.

Madame Christiane Choinière, conseillère municipale du district 2, a motivé son
absence à cette séance.

Ayant constaté le quorum, monsieur le maire débute la séance sur-le-champ.

Cinq personnes assistent à la séance.

282/07/21

Ouverture de la séance ajournée et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

**D'ouvrir la séance ajournée de ce conseil et d'adopter l'ordre du jour tel que
présenté.**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée par les 5 personnes présentes dans la salle pour
cette première période de questions.

283/07/20

**Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport
du vérificateur externe et du rapport du vérificateur général**

ATTENDU la présentation, sur place, du rapport financier 2020 par
le vérificateur, M. Jean-Yves Trottier, de la firme Raymond Chabot Grant
Thornton.

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le dépôt du rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier, du rapport du vérificateur externe et du rapport du vérificateur général de la Municipalité de Roxton Pond;

QUE ce document soit publié sur le site Internet de la Municipalité et dans la prochaine édition du journal municipal;

QUE le conseil municipal autorise la transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du rapport financier, du rapport du vérificateur externe ainsi que du rapport du vérificateur général de la Municipalité de Roxton Pond pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020.

**RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS
DU RAPPORT FINANCIER, DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL**

Bonjour à tous,

Conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, je dépose à ce jour, le rapport financier, le rapport du vérificateur externe et le rapport du vérificateur général de la Municipalité. Ce rapport se détaille comme suit :

1. RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020

MUNICIPALITÉ DE ROXTON POND
31 décembre 2020

Faits saillants - Rapport financier 2020

	Budget	Réel 2020	Écart budget
Revenus			
Taxes	4 857 885 \$	4 961 035 \$	103 150 \$
Compensations tenant lieu de taxes	187 119 \$	196 915 \$	9 796 \$
Transferts	337 259 \$	691 352 \$	354 093 \$
Services rendus	364 296 \$	296 327 \$	(67 969) \$
Imposition de droits	172 000 \$	475 035 \$	303 035 \$
Autres	50 350 \$	138 831 \$	88 481 \$
	<u>5 968 909 \$</u>	<u>6 759 495 \$</u>	<u>790 586 \$</u>
Charges (excluant amortissement)			
Administration générale	763 362 \$	769 628 \$	6 266 \$
Sécurité publique	1 093 572 \$	1 068 379 \$	(25 193) \$
Transport (voirie)	791 011 \$	841 612 \$	50 601 \$
Hygiène du milieu	842 994 \$	943 549 \$	100 555 \$
Aménagement, urbanisme et développement	361 908 \$	487 923 \$	126 015 \$
Loisirs et culture	512 546 \$	369 217 \$	(143 329) \$
Frais de financement	425 944 \$	457 113 \$	31 169 \$
	<u>4 791 337 \$</u>	<u>4 937 421 \$</u>	<u>146 084 \$</u>
Total avant affectations	1 177 572 \$	1 822 074 \$	644 502 \$
Remboursement de dette	(672 607) \$	(645 905) \$	26 702 \$
Activités d'investissement	(568 465) \$	(596 764) \$	(28 299) \$
Affectations - Excédent accumulé	63 500 \$	290 875 \$	227 375 \$
	<u>- \$</u>	<u>870 280 \$</u>	<u>870 280 \$</u>
Excédent de l'exercice à des fins fiscales	- \$	870 280 \$	870 280 \$

2. RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2020

La vérification des opérations financières de l'année 2020 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Municipalité au 31 décembre 2020. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date sont conformes aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

En terminant, je veux souligner le travail de la conseillère et des conseillers qui ont eu la responsabilité durant l'année de faire fonctionner tous les comités municipaux.

Merci, Madame et Messieurs, pour votre bon travail

Le maire,

Pierre Fontaine

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

284/07/21

Marge de crédit temporaire de 8 millions de dollars

ATTENDU les travaux de pavage de 2021 bénéficiant d'un règlement d'emprunt de 8 000 000 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu de créer une marge de crédit temporaire de 8 000 000 \$ nécessaire jusqu'au financement permanent des travaux;

ATTENDU QU'en consultant la liste des marges de crédit temporaires, il s'avère qu'il existe toujours une autre marge de crédit temporaire de 3 328 000 \$ émanant du Règlement d'emprunt numéro 03-14 et que cette marge de crédit temporaire affiche actuellement un solde de 0 \$ et n'est plus d'aucune utilité.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

QU'une demande soit effectuée auprès de l'institution financière Desjardins pour l'ouverture d'une marge de crédit pour un financement temporaire de 8 000 000 \$ dans le cadre des travaux autorisés dans le règlement municipal 08-20;

QU'une demande de fermeture de la marge de crédit temporaire de 3 328 000 \$ soit aussi déposée étant donné que cette dernière n'est plus d'aucune utilité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

285/07/21

Demande d'ouverture d'une marge crédit pour un financement temporaire de 2 millions de dollars en lien avec le dossier de branchement des puits au réseau municipal

ATTENDU QUE des travaux de branchement des nouveaux puits au réseau d'aqueduc municipal sont présentement en cours;

ATTENDU QUE ces travaux sont subventionnés entièrement dans le cadre du programme de transfert de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2019-2023);

ATTENDU QUE le remboursement par l'État se fait graduellement et annuellement selon un calendrier préétabli;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'ouverture d'une marge de crédit temporaire à cet effet.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QU'une demande soit effectuée auprès de l'institution financière Desjardins pour l'ouverture d'une marge de crédit concernant un financement temporaire pour une somme maximale de 2 000 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

286/07/21

Utilisation du surplus affecté pour l'aqueduc et les égouts de 111 336 \$ au surplus non affecté

ATTENDU QUE le transport d'eau a dépassé les prévisions budgétaires en 2020;

ATTENDU QU'au début du bilan du vérificateur, ce dépassement des coûts pour le transport d'eau a été épongé temporairement le fonds général municipal;

ATTENDU QUE ces frais de transport d'eau doivent être assumés par l'ensemble des contribuables bénéficiant de ces services.

ATTENDU QU'il y a lieu de désaffecter une somme de 111 336 \$ afin de rembourser le fonds général.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

DE remettre au surplus accumulé les sommes suivantes :

<u>POSTE BUDGÉTAIRE</u>	<u>SOMME</u>
59-132-10	34 790 \$
59-133-10	45 000 \$
59-134-10	31 546 \$
TOTAL	111 336 \$

QUE copie de cette résolution soit transmise au vérificateur externe municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

287/07/21

Radiation d'un prêt auprès de la Corporation de développement économique, social et communautaire de Roxton Pond

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond possède une créance de 129 671,17 \$ datant de 2008 auprès de la Corporation de développement économique, social et communautaire de Roxton Pond;

ATTENDU QUE la Corporation est une entité indépendante avec un levier économique inclus dans les paramètres comptables de la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU QUE cette créance de 129 671,71 \$ émane de l'acquisition de terrains dans le but d'y implanter la Coopérative de Solidarité Santé Roxton Pond;

ATTENDU QU'il y a lieu de radier cette créance pour le bien commun de ces entités possédant les mêmes missions.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE radier la somme à recevoir de 129 671,17 \$ de la part de la Corporation de développement économique, social et communautaire de Roxton Pond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

288/07/21

Approbation des comptes

Je soussigné, François Giasson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, par les présentes, que des crédits budgétaires sont disponibles aux fins pour lesquelles le conseil municipal projette les dépenses ci-après décrites.

Il est proposé par : M. Pascal Lamontagne

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

QUE le conseil municipal approuve les déboursés de la série de chèques pour un grand total de 261 037,69 \$ et dont le paiement est fait avec les chèques C2100817 à C2100901;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

289/07/21

Décompte progressif n °1 à T.G.C. inc. pour le branchement des nouveaux puits : 101 073,81 \$

ATTENDU QUE les travaux pour brancher les nouveaux puits ont débuté le mois dernier;

ATTENDU QUE le contrat avait été octroyé à l'entreprise T.G.C. inc. pour la somme de 2 191 975 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE procéder au paiement du décompte progressif n°1 dont la somme est de 101 073,81 \$, et ce, tel que recommandé par les ingénieurs au dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

290/07/21

Décompte progressif n °1 à Excavations Gagnon et frères pour le remplacement de ponceaux : 453 686,94 \$

ATTENDU QUE l'octroi de contrat, en avril 2021, pour ces travaux s'élevait à 479 800 \$, taxes incluses;

ATTENDU QU'à l'heure actuelle, les travaux sont en grande partie terminés;

ATTENDU QUE le décompte progressif n° 1 est de 453 686,94 \$ et que le paiement est recommandé par la firme EXP.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE procéder au paiement du décompte progressif n° 1 dont la somme est de 453 686,94 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

291/07/21

Autorisation de paiement de facture, Raymond Chabot Grant Thornton

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu deux factures de Raymond Chabot Grant Thornton des 28 et 29 juin 2021 pour une somme totale de 12 279,33 \$ concernant la facturation intérimaire de l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020 et pour un service de consultation relativement à l'acquisition d'un bâtiment municipal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures de Raymond Chabot Grant Thornton numérotées 2436491 et 2435509 respectivement du 28 et 29 juin 2021 dont la somme totale est de 12 279,33 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

292/07/21

Autorisation de paiement de facture, Construction DJL Inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu trois factures de Construction DJL inc. des 23 et 30 juin et du 5 juillet 2021 pour une somme totale de 9 923,17 \$ relativement à l'achat de pierre pour les travaux sur l'avenue du Lac Est.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement des factures de Construction DJL inc. des 23 et 30 juin et du 5 juillet 2021, numérotées 18040300, 18042143 et 18044391, pour une somme totale de 9 923,17 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

293/07/21

Autorisation de paiement de facture, Compteurs Lecompte

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture des Compteurs Lecompte de 9 099,12 \$, taxes incluses, concernant l'achat de 40 compteurs d'eau.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture n° 57786 de 9 099,12 \$, taxes incluses, concernant l'achat de 40 compteurs d'eau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

294/07/21

Autorisation de paiement Services EXP inc.

ATTENDU QUE le conseil municipal a octroyé le mandat de surveillance des chantiers et de contrôle quantitatif des travaux de ponceaux à changer à Services Exp inc. aux termes de la résolution 386/11/20;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une facture de 20 715,63 \$, taxes incluses, pour les honoraires professionnels au 18 juin 2021.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Services EXP inc. du 23 juin 2021, n° 623994, de 20 715,63 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

295/07/21

Autorisation de paiement de factures, Martech Signalisation inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture de Martech Signalisation inc. du 28 juin 2021 de 6 315,01 \$ pour l'achat de divers panneaux (bornes 911, enseignes de rues et autres);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE la Municipalité de Roxton Pond autorise le paiement de la facture de Martech Signalisation inc. du 28 juin 2021, n° 188528, de 6 315,01 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

296/07/21

Autorisation de paiement de facture, Groupe AllaireGince Infrastructures inc.

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu une facture du 30 juin 2021 de Groupe AllaireGince Infrastructures inc. pour des travaux sur l'avenue du Lac Est de 17 844,12 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de Groupe AllaireGince Infrastructures inc. du 30 juin 2021, n° 59307, de 17 844,12 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers présents

297/07/21

Autorisation de paiement de facture, Excavation Daigle (9139-7273 Québec inc.)

ATTENDU QUE la Municipalité de Roxton Pond a reçu trois factures d'Excavation Daigle concernant des travaux de pelle mécanique sur le 3^e Rang, le 8^e Rang et l'avenue du Lac Est, l'une du 4 juin 2021 et les autres des 1^{er} et 9 juillet, et ce, pour une somme totale de 21 747,53 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures d'Excavation Daigle du 4 juin 2021 et des 1^{er} et 9 juillet, numérotées 002815, 002822 et 002823, pour une somme totale de 21 747,53 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

298/07/21

TECQ 2019-2023 : octroi d'une somme additionnelle de 371 829 \$

ATTENDU QUE le 7 juillet dernier, une annonce gouvernementale a été faite dans le but de majorer l'enveloppe budgétaire de 371 829 \$ portant l'enveloppe totale à 2 033 438 \$ pour la Municipalité de Roxton Pond;

ATTENDU QUE la soumission déposée récemment pour le raccordement des puits s'élève à 2 191 975 \$;

ATTENDU QUE cette somme supplémentaire de 371 829 \$ s'ajoutera à la programmation de priorité 1 pour l'approvisionnement en eau potable;

ATTENDU QUE par cette résolution, l'ensemble des sommes prévu à la TECQ 2019-2023 sera uniquement dépensé en approvisionnement en eau potable.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. André Côté

Appuyé par : M. Serge Bouchard

Et résolu :

DE modifier la programmation TECQ 2019-2023 en ajoutant l'octroi additionnel de 371 829 \$ comme suit :

TITRE DU PROJET	PRIORITÉ TECQ	MONTANT	% ATTRIBUABLE À LA TECQ
Approvisionnement en eau potable	1	2 033 438 \$	100 %
TOTAL		2 033 438 \$	100 %

SÉQUENCE DE RÉALISATION DES TRAVAUX				
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Approvisionnement en eau potable	6 800 \$	250 000 \$	1 643 638 \$	133 000 \$
TOTAL	6 800 \$	250 000 \$	1 643 638 \$	133 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Pierre Fontaine, maire, quitte son siège et la salle du conseil à 19 h 52.

Monsieur André Côté, maire suppléant, prend le siège du maire et procède à la suite des dossiers.

299/07/21

Reconduction du mandat des vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton pour la préparation et le dépôt des états financiers 2021

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire préparer et vérifier les états financiers 2021;

ATTENDU QU'il y a lieu de reconduire le mandat de Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année financière 2021;

ATTENDU QUE cette reconduction de mandat est conforme à la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. Sylvain Hainault

Et résolu :

DE reconduire le mandat des vérificateurs financiers Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année 2021 avec une enveloppe budgétaire identique à celle du mandat de vérification de l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Monsieur Pierre Fontaine entre dans la salle du conseil et reprend son siège à 19 h 55.

300/07/21

Embauche de M^{me} Natalie Bernier au poste d'adjointe administrative aux communications, aux travaux publics et aux finances

ATTENDU la vacance au nouveau poste d'adjointe administrative aux communications, aux travaux publics et maintenant, aux finances, qui a été créé récemment;

ATTENDU QUE la candidature de M^{me} Natalie Bernier a été retenue par le comité de sélection;

ATTENDU la vaste expérience dont dispose M^{me} Bernier dans le domaine municipal et en ce qui concerne le champ de compétence du poste;

ATTENDU QU'il s'agit d'un poste permanent auquel se rattache une probation de six mois pour l'obtention de la permanence;

ATTENDU QUE le début d'emploi est le 26 juillet prochain.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Serge Bouchard

Appuyé par : M. André Côté

Et résolu :

D'approuver l'embauche de M^{me} Natalie Bernier à titre d'adjointe administrative aux communications, aux travaux publics et aux finances;

QUE cette embauche soit effective à partir du 26 juillet prochain;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à rédiger l'entente de travail entre les parties, le tout basé sur les principes directeurs en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

301/07/21

Achat de livres pour la bibliothèque municipale

ATTENDU QUE depuis la reprise des activités de la bibliothèque municipale après la période pandémique, il y a un haut taux d'achalandage des usagers.

ATTENDU QU'il y a lieu d'augmenter l'achat de livres pour la bibliothèque municipale étant donné la demande actuellement élevée.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

D'ajouter une somme de 10 000 \$ au budget d'achat de livres (poste 02-702-30-670-01) à partir du surplus accumulé libre de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépôt de la correspondance

C07-07-21 Rapport du vérificateur externe et rapport du vérificateur général de la Municipalité de Roxton Pond (Raymond Chabot Grant Thorton) pour l'exercice se terminant au 31 décembre 2020

302/07/21

Clôture de cette séance ajournée

Il est proposé par : M. Sylvain Hainault

Appuyé par : M. Pascal Lamontagne

Et résolu :

DE clore cette séance ajournée à 20 h 20.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le maire,

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Pierre Fontaine

François Giasson